AR Prefecture
006-210600425-20260729-2026D44-DE
Reçu le 10/08/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six et le vingt neuf juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IPPOLITO Philippe, Maire.
Présents : Madame DANIEL Geneviève, Monsieur CIAMPOSSIN Max, adjoint(e)s au Maire ; Mesdames BICINI Céline, LEMOINE Patricia, MARIA Carole, Messieurs CATAVITELLO Thierry, CHAUVELOT Olivier, DALEX Nathan, MAROT Alexis Conseiller(e)s.
Absents représentés : Monsieur BOSCAND Jérôme représenté par Monsieur CIAMPOSSIN Max, Madame DEPREEUW Marie-Josée représentée par Mme MARIA Carole, Madame DUMEE Marguerite représentée par M. DALEX Nathan, Madame ROSSI Patricia représentée par Monsieur IPPOLITO Philippe ;
Absents non excusés : Monsieur AUVARO Philippe

Nb de membres : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour :
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2026-44D : Cession de biens mobiliers

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2026-40D du 5 juin 2006 qui approuvait le principe d'aliénation des biens suivants :

- 1 Peugeot Boxer
- VTTae

Considérant que la vente de ces biens a fait l'objet d'une consultation ;

Considérant que la Commune a effectué un affichage aux emplacements municipaux réservés à cet effet, et a communiqué par les réseaux afin d'informer le public de la mise en vente de ces biens ;

Considérant l'opportunité de sortir ces biens de l'actif de la Commune dans un contexte financier contraint ;

Monsieur le Maire rend compte des offres reçues :

- 1 pli a été remis pour le véhicule (1 offre à 186 € par M. SIDLER Claude)
- 3 plis ont été remis les vélos (1 offre à 366 € par M. SIDLER Claude, 1 offre à 250 € par M. BEJAOUI Hafed, et une offre à 150 € de M. NIVAGGIONI René)

Ce sont donc les offres à 186 € pour le Peugeot Boxer et de 366 € pour les vélos qui sont compte tenus de la consultation les « mieux disant »

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- APPROUVE les cessions de ces biens matériels au profit de M. SIDLER Claude
- APPROUVE le prix de vente proposé par M. SIDLER : 186 € pour le Peugeot Boxer et 366 € pour le lot vélos
- MANDATE Monsieur le Maire ou son 1er Adjoint d'effectuer les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet

AR Prefecture
006-210600425-20260729-2026D44-DE
Reçu le 10/08/2026

- ~~DONNE~~ délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 10/08/26
Et publication ou notification du 10/08/26

MAIRIE DE CLANS
Alpes-Maritimes

Le Maire

Philippe IPPOLITO